

**ABONNEMENT**

**Saumur :**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

**L'ÉCHO SAUMUROIS**

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

**INSERTIONS**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

**On s'abonne :**

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 DÉCEMBRE 1886

**ÉCONOMIE SUR LE PEUPLE**

La République, gouvernement essentiellement démocratique — on le dit du moins — a une singulière façon d'appliquer le système d'économies que le pays réclame depuis dix ans, sans que nos gouvernements aient trouvé jusqu'ici d'autre réponse à ces réclamations qu'une augmentation annuelle de dépenses.

Serrés d'un peu plus près aujourd'hui et avertis par les scrutins d'octobre, ils se décident à inaugurer la période d'économies. Mais qui supportera les frais de cette inauguration ?

Les gros traitements, les prébendes aussi grasses qu'inutiles, les indemnités de représentation et de voyage à des gens qui ne voyagent jamais et représentent encore moins ? Oh ! que non pas !

La première économie consentie par le gouvernement et bouclée dans le sac de nuit des douzièmes provisoires, c'est la réduction du taux de l'intérêt des dépôts à la Caisse d'épargne.

Nos républicains de la Chambre ont voté haut la main l'article 8 du projet des douzièmes relatif à cette réduction. Le Sénat y a mis plus de façons, et à ce propos nous devons des excuses au Sénat. Nous avons témoigné quelque méfiance au sujet de la virilité de sa résistance. Nous sommes les premiers à nous réjouir d'avoir été mauvais prophète et nous voulons espérer que les sénateurs nous donneront tort encore quelques fois...

On sait que malgré ses efforts M. Dauphin n'a pu obtenir que 34 voix contre 244 en faveur de cet article 8. Le Sénat, contrairement à la Chambre, a jugé que cet article si allègrement voté au Palais-Bourbon avait d'autant plus d'importance qu'il vise la petite épargne.

Réduire comme le propose le gouvernement le taux de l'intérêt des dépôts à la Caisse d'épargne, c'est atteindre tous les

travailleurs — nous parlons des travailleurs qui travaillent et économisent. M. Dauphin a prétendu que le refus de l'article 8 aurait pour effet de maintenir l'intérêt à 4 0/0 pendant toute l'année prochaine, car les calculs s'établissent fin décembre, pour toute l'année suivante, et que l'État subirait, de ce chef, une perte qui ne serait pas moindre de 44 à 45 millions.

C'est absolument faux. La loi dit bien que cet intérêt est fixé pour un an, mais elle ajoute : « à moins qu'une loi ne le modifie. » Par conséquent, si, dans deux ou trois mois, une loi venait à modifier le taux de l'intérêt, il n'y aurait qu'un simple calcul à faire pour les Caisses d'épargne. Les caissiers de ces établissements calculeraient l'intérêt à 4 0/0 jusqu'au jour de la promulgation de la loi modificative, puis à 3 fr. 25 depuis ce jour jusqu'à la fin de l'année. Rien n'est plus simple.

M. Dauphin a encore parlé d'économies ! Des économies, certes, il en faut faire et beaucoup. Mais, nous le répétons, il nous paraît aussi inique que peu démocratique de commencer les économies aux dépens des petites bourses, ce qui paraît être le système de la République.

En apprenant le vote du Sénat, la Chambre a commencé par crier et tempêter.... dans ses couloirs. Elle a repris furieusement sa thèse de l'incompétence absolue du Sénat en matière financière. Elle a juré ses grands dieux qu'elle ne céderait pas. Mais serments de députés républicains ne comptent guère, la Chambre s'est calmée.

Faut-il croire que les idées de justice ont pénétré dans sa cervelle ? Ce serait beaucoup dire. Mais il se peut bien que nos républicains se soient fait cette réflexion que les petits déposants — qui sont la masse — étaient en majorité des électeurs.

Si la crainte de l'électeur, bien que le mobile ne soit pas des plus dignes, pouvait être le commencement de la sagesse financière, ce serait toujours cela de gagné. Malheureusement les ventres ont rarement des oreilles et nous sommes au pouvoir des ventres.

EDOUARD GRIMBLOT.

**A LA CHAMBRE**

Dernière séance

Nous n'avons pas tort de qualifier de ridicule l'attitude prise par la Chambre à l'égard du Sénat au sujet du projet des douzièmes provisoires. Après deux séances employées à une discussion vaine qui n'a pas fait avancer la question d'un pas, et a simplement procuré aux députés le plaisir douteux de rester vingt-quatre heures de plus au Palais-Bourbon, la Chambre a ratifié par une majorité énorme, 449 voix contre 85, la suppression de l'article 8 votée par le Sénat.

La Chambre a voté ensuite, par 278 voix, la nouvelle extorsion faite aux contribuables en faveur des blessés survivants de février 1848, de leurs ascendants, de leurs veuves et de leurs enfants.

Ils font bien les choses, les républicains, lorsqu'il s'agit de récompenser les héros de l'insurrection. Mais, lorsqu'il est question des soldats de la France, ils témoignent d'une parcimonie vraiment grévoyenne.

On n'a pas oublié ces soldats revenus du Tonkin, hâves, exténués, secoués par la fièvre, torturés par la dysenterie, et jetés sur les côtes de cette France pour laquelle ils ont tout sacrifié, demi-nus, tremblants de froid, mourants de faim, et n'ayant pas même les ressources nécessaires pour regagner le foyer domestique.

Combien de braves jeunes gens sont morts au Tonkin, combien dans l'Annam, combien à Madagascar ! Demandez à leurs veuves, demandez à leurs vieux parents, demandez à leurs petits-enfants s'ils touchent une pension.

Mourir pour la France ; cela ne compte pas, mais mourir pour la République, c'est autre chose.

Avons-nous tort de répéter sans cesse que la République est le gouvernement d'une faction et non pas un gouvernement national ?

Enfin, sur cette dernière et coûteuse fumisterie, le président Floquet ayant reçu l'avis de la levée de la séance du Sénat, a

déclaré close cette inénarrable session de 1886, dans laquelle la nouvelle majorité républicaine n'a même pas pu voter le budget et nous laisse, en présence du désordre financier du dedans et des graves éventualités de l'extérieur, avec un Président de la République déconsidéré par elle-même, et un cabinet qu'elle a qualifié publiquement de cabinet d'avortement. Commencée par le scandale des invalidations de novembre, la session se termine par le conflit des pouvoirs publics et le gâtisme ministériel et parlementaire. C'est complet !

**Chronique générale.**

Le Journal officiel a publié le texte de la loi adoptée par le Sénat et par la Chambre, portant :

1° Ouverture sur l'exercice 1887 des crédits provisoires applicables aux mois de janvier et février 1887, et montant à 665,519,253 francs ;

2° Autorisation de percevoir, pendant les mêmes mois, les impôts et revenus publics, conformément aux lois existantes.

**CHANTILLY**

Le Conseil d'Etat, réuni en assemblée générale, vient d'approuver définitivement la donation du domaine de Chantilly et des collections et objets mobiliers ayant une valeur historique et artistique qui y étaient rassemblés, faite par M<sup>te</sup> le duc d'Aumale à l'Institut de France.

On sait que la solution de cette affaire avait été retardée par le défaut de production de l'inventaire estimatif requis pour les donations mobilières par l'article 948 du Code civil.

Ce document estime la valeur en argent de l'ensemble des collections et du mobilier à 8,344,000 francs, mais bâtons-nous de dire qu'il est loin de donner le chiffre exact et même approximatif des richesses contenues dans le château de Chantilly.

52 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

**LE SECRET TERRIBLE**

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

**Deuxième Partie**

LE CONTUMAX

Il revint à son hôtel, la tête basse. Le lendemain, il partit pour Montreuil. Les déceptions de la veille avaient déjà déteint sur son esprit : il commençait à douter. Aussi fut-il agréablement surpris en apercevant de loin la maison telle qu'il l'avait laissée autrefois. Il sonna. Il croyait déjà entendre dans la cour le pas vif et léger de M<sup>me</sup> Prévot ; il voyait sa figure joyeuse et avenante. Un jeune homme de vingt-cinq à trente ans vint lui ouvrir.

— M<sup>me</sup> Prévot ? demanda-t-il.  
— C'est ici ; mais elle est bien souffrante, et elle ne pourra pas vous recevoir.

Iriel s'informa : Prévot était mort ; M<sup>me</sup> Prévot, restée seule, avait fait venir auprès d'elle son neveu et sa nièce. Elle vivait avec eux ; mais quelques mois auparavant elle avait été frappée d'une para-

lysie qui la tenait clouée dans un fauteuil et lui enlevait toute intelligence.

Iriel, en effet, la trouva assise auprès du feu, immobile, son œil alone stupidement fixé sur les tisons.

Vainement il lui parla, lui prit la main et chercha par tous les moyens à attirer son attention : il ne put rien obtenir.

La route qu'il suivit pour revenir à Paris lui rappela, comme ironique contraste, ses jours heureux d'autrefois, et particulièrement cette excursion qu'il a lui-même racontée dans ses mémoires. Il se réfugia dans ce souvenir. Il se revit, de vingt ans plus jeune, confiant et joyeux, cheminant sur cette même route avec sa femme et son enfant, en compagnie des Urbain, Clémence marchait à côté de lui ; ils causaient. Richard, fatigué, se plaignait : il le prenait sur son cou ses deux petits bras comme un collier, et il se penchait en avant sous ce cher fardeau imaginaire !

En arrivant à la barrière, il regarda autour de lui et retomba dans la douloureuse réalité.

Pendant plusieurs jours, il erra dans Paris, cherchant, imaginant des expédients impossibles. Enfin il comprit qu'il perdait son temps et se fatiguait inutilement : sa sœur Louise et Frédéric Bodard pouvaient seuls l'éclairer, le guider. A tout prix il fallait les rejoindre !

Il prit le chemin de fer de Lyon.

Il revit l'endroit, au bord de la rivière, où il avait lutté avec Moule ; il suivit le même chemin qu'il avait parcouru, mouillé et grelottant, dix-huit ans auparavant. Comme c'était loin, et cependant comme tout cela était présent à sa mémoire !

Il aperçut la maison de Frédéric : les persiennes étaient fermées. Il s'adressa, à côté, dans les bâtiments d'exploitation, sous un nom d'emprunt et sous un prétexte quelconque.

Alors il comprit pourquoi ses lettres étaient restées sans réponse ; pourquoi pendant tant d'années il n'avait reçu aucune nouvelle de France : Frédéric, qui avait promis de lui écrire en Amérique, était mort d'une chute de cheval, dans une partie de chasse, deux ou trois mois après son départ... Iriel, le garde, qui l'avait sauvé, et dont il continuait à porter le nom, avait été impliqué dans des affaires politiques, et déporté à Lambessa, où il était mort en 1853. Encore des regrets, et rien à attendre de ce côté !

Restait sa sœur. Il attendit que la nuit fût venue, et il se rendit à Ch...

Comme tout était changé, là aussi ! Cette même Louise, qui ne s'était pas détournée de lui après son crime, qui lui avait pardonné et l'avait embrassé lorsque sa mère semblait le repousser, elle l'accueillait froidement, elle le revoyait avec un sentiment marqué de déplaisir et de répugnance.

Et, en effet, que venait-il chercher, lui, contumax ? Se faire arrêter ? Réveiller par un nouveau procès un scandale près de s'éteindre ! Que ne restait-il où il était !... Que n'était-il mort !... — De Clémence et de son fils, pas de nouvelles.

Iriel quitta sa sœur, humblement, sans protester contre ses aigreurs excessives et injustes.

En sortant du village, il prit, sans y songer, du côté du cimetière. Il s'arrêta, et, les bras appuyés sur l'humide mur de clôture, il se mit à rêver. Des croix noires et des tombes blanchâtres étaient là sous ses yeux. Où était celle de son père et de sa mère ?... En avaient-ils seulement une ? Il ne savait, mais il enviait leur sort, à eux qui reposaient !

Il revint à Paris, le cœur brisé.

Bientôt cependant, par un énergique effort de volonté, il se ranima ; il ne voulut pas s'avouer vaincu avant d'avoir épuisé toutes les tentatives. Alors, pendant deux mois, il se livra aux démarches les plus hardies, les plus folles, les plus compromettantes.

Enfin, au commencement d'avril, il se trouva épuisé de toutes les façons, sans argent, sans espoir, et tout aussi peu avancé que le premier jour.

Un matin, rue Montaigne (pourquoi se trouvait-il là ?), comme il s'était assis, sans force et sans courage, sur une borne, à la porte d'un hôtel, un élégant coupé, sortant de la cour, voulut débou-

L'inventaire a été dressé à la hâte pour satisfaire à la demande du Conseil d'Etat et pour ne point retarder plus longtemps sa décision : dans cet inventaire, la plupart des objets sont portés pour des sommes dérisoires, bien au-dessous de leur valeur; nous pourrions en citer un certain nombre qui ne sont estimés que pour le prix d'un franc.

M<sup>r</sup> le duc d'Aumale se réserve de dresser, en temps opportun, le véritable inventaire de la magnifique donation, et celui-là seulement sera livré à la publicité.

Le document soumis au conseil d'Etat ne sera point publié pour les raisons que nous donnons ci-dessus.

L'entrevue que la commission de l'abrogation du Concordat devait avoir avec le gouvernement est renvoyée à la session de janvier prochain. M. Goblet a fait savoir à M. Boyssel, président de cette commission, qu'il ne serait pas en mesure de conférer actuellement avec celle-ci, en raison des nombreuses occupations qui lui incombent.

#### ARRESTATION D'UN OFFICIER FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Un lieutenant de l'armée française vient d'être arrêté à Carlsruhe. D'après la *Badische Landes-Zeitung*, cet officier était, depuis six semaines, logé dans une maison de la rue du Faisan, et passait ses journées dans les environs de la ville, où il exécutait des levés de plans. Le journal badois ajoute que cet officier avait pour mission d'étudier le passage du Rhin; il ajoute toutefois qu'il est complètement inexact que l'officier arrêté ait été trouvé porteur de plans de la forteresse de Rastadt.

D'après la *Badische Landes-Zeitung*, cet officier se nommerait Letellier et appartenait à un régiment cantonné sur notre frontière de l'Est. Ce signalement correspond à celui d'un lieutenant du 47<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, qui est en garnison à Rambervillers.

Le ministre de la guerre a télégraphié au général Février, qui commande le 6<sup>e</sup> corps d'armée, pour lui demander des renseignements précis.

#### AU TONKIN

On lit dans la *France militaire* du 17 décembre :

Nous recevons tous les jours, de l'Extrême-Orient, des lettres qui prouvent que la piraterie et le brigandage s'exercent librement dans la colonie (P) dont M. Jules Ferry, sur les conseils de l'Allemagne, a voulu, envers et contre tous, achever la conquête.

Quand nos lecteurs auront pris connaissance des quelques lignes qui suivent, ils seront certainement persuadés que ce beau joyau, le plus beau soi-disant de notre couronne coloniale, n'est, en réalité, qu'un lourd boulet attaché au pied de la France :

cher par la porte cochère; mais il dut s'arrêter, la rue étant obstruée par quatre ou cinq charrettes qui circulaient lentement à la suite l'une de l'autre.

Iriel jeta machinalement les yeux à la portière. Tout à coup il tressaillit. Dans ce coupé, à deux pas de lui, près d'une belle jeune femme, était assis un vieillard pâle et souffrant. Les traits de cet homme ne lui étaient pas inconnus. Il l'examina attentivement.

— Malheur! s'écria-t-il tout à coup... c'est lui!

En ce moment la rue était libre. Le coupé prit sa course dans la direction des Champs-Élysées. Une voiture de remise passait en même temps, vide; Iriel s'y jeta vivement, et ordonna au cocher de rattraper et de suivre le coupé qui fuyait.

V

Le cocher cingla un coup de fouet à son cheval, et le coupé ne tarda pas à être rejoint.

Les deux voitures, l'une suivant l'autre, parcoururent les Champs-Élysées, la rue de Rivoli, puis les quais jusqu'au pont d'Austerlitz. Arrivé au pont, le coupé prit à gauche et se dirigea vers la gare du chemin de fer de Lyon.

Malheur! parlait en voyage! Où allait-il?

En même temps Iriel se demandait si c'était bien là son ancien patron, s'il n'avait pas été le

« Hain-Duong, 17 octobre.

» Les opérations vont recommencer un de ces jours; toutes nos compagnies disponibles ont été envoyées sur le Lock-Nam. Le général de brigade est parti pour occuper Kao-Bing; le colonel Dugenne va sur la frontière nord-est, pour chasser de forts partis d'irréguliers chinois (?), qui ont profité de l'été pour s'installer à 20 ou 30 kilomètres de nos postes.

» Tout n'est pas encore terminé.

» Ici, on nous prive du bénéfice de la campagne double, sous prétexte que la paix a été signée. Et cependant, il y a quelques jours encore, à Lao-Kai, deux officiers étaient tués dans une petite affaire... En outre, du côté de Nam-Dinh, un officier, un sous-officier français et quarante tirailleurs tonkinois ont été surpris. L'officier a été tué; le sergent s'est fait sauter la cervelle quand il s'est vu sur le point d'être pris; vingt et quelques hommes ont été tués, quatorze emmenés prisonniers.

» Les pirates ont coupé le poignet à ces quatorze malheureux, et nous les ont renvoyés, en leur disant d'aller se faire soigner par les Français.

» Conclusion: tout n'est pas pour le mieux dans le plus florissant de nos protectorats et nous y aurons encore du fil à retordre.

» Tuyet et ses émissaires parcourent le pays, en prêchant la révolte. Dans leurs proclamations, ils excitent les habitants et nos tirailleurs à nous égorger, leur promettent argent et honneurs pour prix de nos têtes, etc., etc.»

La *France militaire* ajoute:

« Nous comprenons parfaitement qu'on ait éprouvé tant de difficultés à trouver un résident général pour le Tonkin.

» Être le témoin pour ainsi dire impassible de pareils forfaits, voir à chaque instant les clauses du traité avec la Chine impunément violées; exposer soi-même sa vie pour une entreprise stérile, voilà certes plus qu'il n'en faut pour inspirer de salutaires réflexions au plus ardent partisan de l'expansion coloniale à outrance.... »

Nous lisons dans la *France militaire* du 19 décembre :

« Le courrier d'Indo-Chine, arrivé hier, apporte des nouvelles du Tonkin et de l'Annam jusqu'au 27 octobre.

» Il donne des renseignements sur les derniers actes de M. Paul Bert et signale plusieurs engagements avec les pirates, renforcés par les réguliers chinois.

» Le 4 octobre, le lieutenant Nautré avec 50 hommes du 3<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère et 35 tirailleurs tonkinois, repoussa une attaque de 600 Chinois sur Van-Yen.

» Nous avons eu deux tués et neuf blessés.

» Le 27 octobre, la ville d'Anchau a été occupée et la région nettoyée par trois colonnes sous le commandement du lieutenant-colonel Dugenne.

» A la suite de cette opération, cinq cantons situés au pied de la montagne de l'Éléphant ont fait leur soumission.

jouet d'une fausse ressemblance. Dans la salle des voyageurs, il eut le loisir de l'examiner de nouveau; il ne s'était pas mépris, c'était bien lui!

L'aborder, se faire connaître, il n'y fallait pas songer au milieu de cette foule. La seule chose à faire, c'était de ne pas le perdre de vue, et de profiter du premier moment favorable.

(A suivre.)

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la première série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MAÇONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

**Gravures.** — 1<sup>re</sup> Le récipiendaire, dans le Cabinet des Réflexions, assistant aux exhibitions du Lieu d'Horreur. — 2<sup>e</sup> Épreuve de l'Initiation au grade d'Apprenti: l'introduction dans la caverne. — 3<sup>e</sup> La lumière donnée au candidat Franc-Maçon. — 4<sup>e</sup> Consécration de l'Apprenti par le Vénérable. — 5<sup>e</sup> Cérémonial pour l'expulsion d'un Frère coupable de ne pas payer régulièrement ses cotisations.

**Texte.** — La Maçonnerie jalouse de ses secrets; assassinat de William Morgan; assassinat de deux membres démissionnaires d'une Loge de Marseille; quelques autres crimes. — Comment se pratique l'enrôlement. — Mon initiation. — Plan d'un local maçonnique ordinaire; description détaillée. — Scènes d'intimidation: la chambre des squelettes; le faux frère décapité. — Une séance de réception: ouverture de la Loge; précaution contre les indiscrets; les Visiteurs; testament du candidat; examen moral. — Les épreuves: la caverne; l'invocation au Grand-Architecte.

Prix de la série: 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs: Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

» Malheureusement on constate qu'un de nos postes, dans la province de Than-Hoa, a été surpris. Nous avons eu un lieutenant et dix hommes tués, quinze blessés. Les détails manquaient au départ du courrier.

» La *France militaire* a raconté, dans son numéro du 17 décembre, les détails que la dépêche ci-dessus nous laisse ignorer, détails horribles, s'il en fût, puisque les Chinois ont mutilé nos malheureux tirailleurs.

» Comment se fait-il que le fameux courrier du Tonkin, parlant le 27 octobre, n'apporte pas les nouvelles qui nous ont été adressées le 17 du même mois?

» Singulier courrier!

#### ÉTRANGER

**MADAGASCAR.** — Les dernières nouvelles de Madagascar disent que la question politique est toujours au même point; on ne veut céder ni d'un côté ni de l'autre, et on se regarde.

Le résident adjoint, M. Buchard, rentre en France. Il ne s'accorde pas, dit-on, avec le résident général. Les désaccords du Tonkin recommencent à Madagascar.

La colonie française de Madagascar souhaiterait qu'on ne retiennent pas plus longtemps à Paris M. Campan, dont les capacités et l'influence devraient être plus utilement employées à Madagascar.

**ITALIE.** — Le départ du Pape. — Le départ du Pape de Rome, si souvent annoncé et si souvent démenti, devient une éventualité vraisemblable et même probable.

L'agitation anti-cléricale, les lois de laïcisation, rendent de plus en plus critique la situation du Saint-Père.

Il y a quelques semaines, la secrétairerie d'Etat a fait parvenir aux cabinets de Vienne, de Madrid, de Lisbonne et de Munich, un memorandum où se trouvent exposés les griefs nouveaux qui rendent impossible au Pape le libre exercice de son ministère. Ce document conclut en priant les cabinets d'examiner les mesures qu'il conviendrait d'adopter.

Or, comme aucune de ces puissances ne peut forcer la main à l'Italie, comme toutes doivent attendre une solution non pas de la guerre, mais du temps lui-même, elles répondront au memorandum en faisant à l'Italie d'amicales représentations, et en offrant au Pape l'hospitalité.

Il est à remarquer que la République française n'a pas reçu, officiellement du moins, communication de ce memorandum.

A Rome, on ne songe pas à lui demander aide et concours. On se prépare seulement à défendre pied à pied le Concordat de 1801, qui nous a valu près d'un siècle de paix religieuse.

#### REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 18 décembre.

L'incertitude qui règne sur notre marché depuis quelques jours a imprimé à nos rentes un léger mouvement de recul: 3/0, 82.75 coupon détaché; 4 1/2 0/0, 110 15.

Les demandes du comptant ont conservé sur les obligations à lots du Crédit Foncier la même importance que précédemment. Les capitaux qui se portent sur cette valeur s'assurent une plus-value importante. Dans cette séance du 1<sup>er</sup> décembre, le conseil d'administration a autorisé pour 5 millions 139,239 francs de prêts nouveaux dont 3 millions 683,600 francs en prêts fonciers et 1,460,639 en prêts communaux. L'action a été demandée de 1,440 à 1,438.

L'action de la Société Générale se traite à 475 et 476. Cette valeur appartient à un groupe dont la solidité ne peut être discutée. Il faut prévoir des cours plus élevés et l'on doit s'attendre dans un avenir prochain à les voir au cours de 600. Ce niveau est justifié du reste par l'excellente situation de la Société.

Les polices A B de l'Assurance financière rapportant 5 0/0 d'intérêt annuel sont une des valeurs les plus recherchées du marché. La faculté de remboursement au pair, sur simple demande, constituée à elle seule un avantage justement apprécié des capitalistes.

La Banque d'Escompte maintient fermement ses cours. Cette institution, qui s'intéresse à toutes les affaires financières importantes, telles que la compagnie du Lemberg-Czernowitz, doit acquiescer des cours plus élevés que ceux qu'elle a actuellement, l'action est à 537. On peut déjà prévoir des tendances vers le pair qu'elle doit atteindre assez rapidement.

La société des Dépôts et Comptes Courants se maintient toujours à la même cote. La fixité du revenu de cette valeur motive la fixité des cours. L'action se négocie couramment à 601 et 602.

La réaction que nous avions annoncée sur le Crédit Lyonnais s'est produite, l'action est à 583. Ce mouvement de recul est expliqué par l'incertitude que l'absence de base certains sur cette valeur laisse à la spéculation. On sait en effet que le Cré-

dit Lyonnais ne publie pas son compte de profits et pertes.

L'action du Crédit Industriel se négocie à 605; il y a un léger mouvement de reprise sur les cours de la semaine précédente. Toutefois la diminution du compte de dépôts semble indiquer une espèce de défiance de la part de la clientèle.

On a demandé l'action de Panama à 425 et 422.50. La fermeté des cours est justifiée par les nouvelles venues des chantiers qui consistent l'état des travaux qui est très satisfaisant. On recherche les obligations des diverses séries et notamment celles du dernier emprunt 6 0/0.

#### Nouvelles militaires.

LES PLACES FORTES.

L'organisation nouvelle à donner au commandement des places fortes est arrêtée et approuvée par le ministre. Chaque place va disposer d'un état-major complet, dont l'importance variera d'après le nombre des troupes de garnisons.

Les gouverneurs ayant le grade d'officier général réuniront le commandement du territoire d'une ou de deux subdivisions à leurs fonctions spéciales.

Les grandes places de Toul et de Verdun auront probablement pour gouverneurs des généraux de division secondés chacun par un général de brigade commandant les troupes. Les généraux de brigade commandant le génie de plusieurs régions de corps d'armée vont être employés à des commandements de places fortes qui sont, comme c'est le cas de Reims et de Briançon, d'une importance considérable.

Le décret réorganisant le commandement dans les places fortes paraîtra de façon que le service soit assuré à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Trois grandes cibles construites au polygone de Bourges, pour les expériences des obus chargés avec la mélinite, viennent d'être livrées au service de l'artillerie. Une de ces cibles est en silex et asphalte.

L'asphalte a des propriétés d'élasticité bien connues des architectes d'usine; il est employé pour les murs d'isolement des constructions voisines et pour les fondations destinées à supporter les machines motrices dont la mise en marche ébranle les maisons habitées.

La désagrégation des maçonneries est considérable au moment des dégagements de gaz produits par l'explosion de la mélinite. Les expériences de Bourges nous diront si on peut atteindre des résultats moins désastreux, en employant des silex agglomérés avec de l'asphalte pour la construction des travaux défensifs nécessaires à l'installation de quelques batteries de position.

#### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Après une période de pluies de plus de quinze jours et une température de 8 à 10 degrés au-dessus de zéro, les conditions atmosphériques se sont subitement modifiées dans la nuit de samedi à dimanche.

Bien avant le jour, la neige tombait en abondance; elle a continué toute la journée et la nuit dernière. Ce matin, la couche avait atteint 10 centimètres. Le ciel s'est éclairci et le thermomètre est descendu à 2 degrés au-dessous de zéro; mais le baromètre se tient toujours bas, à 752. Le vent est au nord.

La Loire est à 3<sup>m</sup> 50; en baisse.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 16 décembre. — La Chambre, qui n'a pas pu trouver le temps de discuter le projet de surtaxe des céréales, a discuté un projet de loi pour donner des pensions aux insurgés blessés de la lutte révolutionnaire de février 1848. Nos députés ont voté contre les articles de ce projet et pour le renvoi à la commission du budget. Ce dernier vote a réussi: par 315 voix contre 200, le projet a été renvoyé, c'est-à-dire ajourné et peut-être écarté. (Union de l'Ouest.)

Le *Journal officiel* publie la liste complète et définitive des médailles et mentions accordées aux exposants français par le jury de l'exposition de Liverpool.

Nous relevons dans cette liste le nom suivant :

Médaille d'or  
M. Ackerman-Laurance, à Saumur.

Un décret paru au *Journal officiel* porte qu'à partir du 20 décembre présent mois, les membres de la Légion d'honneur promus ou nommés dans l'ordre, au titre civil, paieront le prix de la décoration qui leur sera décernée.

Les prix des décorations sont ainsi fixés : Croix de chevalier, 45 fr. ; d'officier, 74 fr. ; de commandeur, 169 fr. ; de grand-officier, 280 fr. ; de grand-croix, 328 fr. Voilà de singulières économies.

Dans la liste des récompenses décernées aux personnes qui ont le plus contribué à la propagation de la vaccine, soit par leurs travaux spéciaux, soit par leur zèle à pratiquer les vaccinations et revaccinations en 1885, nous trouvons le nom de M<sup>me</sup> Roussel, sage-femme à Saumur, qui a obtenu une médaille d'argent.

M<sup>me</sup> Roussel a déjà obtenu plusieurs récompenses du même genre.

ORDINATION DE NOËL. — L'ordination qui a eu lieu à la cathédrale, le 18 décembre, comprend 70 ordinands, dont 29 prêtres, 9 diocèses, 3 sous-diacres, 3 minorés et 26 tonsurés.

Sur ces listes, nous trouvons M. René Gilbert, de Coron, ordonné prêtre.

Diacres : MM. Auguste-Jean-Marie Priou, de Grézillé, et Elie-Victor Richard, de Neuil-sous-Passavant.

Tonsuré : M. Théophile-Marie-Isaac Lamprière, de Saumur.

#### Le commandant Robert du Gardier

M. le commandant Robert du Gardier, major du 7<sup>e</sup> hussards, en garnison à Tours, a succombé vendredi matin.

Ses obsèques ont eu lieu samedi, à une heure.

Un immense cortège, réunissant tous les officiers de la garnison, a suivi le cercueil de cet officier distingué et très estimé que la mort vient d'enlever à l'âge de 40 ans environ.

La fanfare marchait en tête, jouant des airs funèbres ; puis venaient les hommes de troupe en armes, précédant le corbillard qui contenait le cercueil sur lequel avaient été placés l'uniforme, les décorations du regretté commandant et de magnifiques couronnes de fleurs naturelles.

Deux soldats suivaient, portant des couronnes de grandes dimensions avec les inscriptions suivantes : *Les officiers du 7<sup>e</sup> hussards au commandant Robert du Gardier. — Les sous-officiers du 7<sup>e</sup> hussards à leur regretté major.*

Dans le cortège nous avons remarqué : MM. les généraux L'Hotte, Baillois et Hervé ; M. le colonel du 7<sup>e</sup> hussards et le corps d'officiers ; la plupart des officiers supérieurs de la garnison ; des députations d'officiers et de sous-officiers de toutes armes ; M. Robert, juge d'instruction, etc., etc.

D'autres piquets en armes et la plus grande partie des militaires du 7<sup>e</sup> hussards en petite tenue fermaient la marche.

Après une courte station à l'église Saint-Étienne, le convoi s'est dirigé vers la gare d'Orléans où le corps a été déposé dans un fourgon.

M. le colonel du 7<sup>e</sup> hussards, avant le défilé, a retracé, en quelques paroles émues, la carrière du commandant du Gardier, et il a exprimé tous les regrets que cause cette mort prématurée d'un officier dont l'avenir, sans nul doute, eût été brillant.

Il a terminé en donnant l'assurance aux fils du défunt qu'on les accueillerait toujours avec sympathie, en souvenir de leur père, lorsqu'ils viendraient prendre place dans les rangs de l'armée.

M. du Gardier a été plusieurs années capitaine à l'École de cavalerie, et a laissé dans notre population le meilleur souvenir. Tous nos concitoyens et ses anciens compagnons d'armes de Saumur s'associeront à ce deuil.

#### ANGERS.

On lit dans la *Petite France* :

« La municipalité et la presse angevine n'ayant encore rien fait pour venir en aide aux malheureuses victimes des inondations du Midi, nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que, grâce aux généreux sentiments qui animent M. Neveu, directeur des théâtres angevins, l'occasion leur sera

donnée mardi soir d'offrir leur obole.

Le programme que nous publions ci-après leur promet en même temps une soirée des plus agréables.

Déjà de nombreuses places sont retenues, et tout promet de croire que le théâtre ne sera pas assez grand pour contenir toutes les personnes qui, dans un but humanitaire, voudraient assister à cette représentation où les principales sociétés musicales d'Angers se feront entendre. »

**La rue Paul-Bert.** — Vendredi, le Conseil municipal d'Angers a, sur la proposition de M. Maillé, décidé que la rue d'Orléans prendrait le nom de rue Paul-Bert.

L'Anjou a reçu la communication suivante en réponse à une question que ce journal avait posée le 5 décembre dernier :

« La Société l'Alsace-Lorraine d'Angers vient seulement d'avoir connaissance de l'article par lequel le journal l'Anjou exprime le désir de « savoir si elle est affiliée à la Loge Alsace-Lorraine de Paris. »

Voici notre réponse :

« La Société l'Alsace-Lorraine d'Angers ne s'occupe pas de recruter des adhérents à la Franc-Maçonnerie.

« Complètement indépendante, sans attache d'aucune sorte, la Société d'Angers n'a qu'un but, celui de secourir et d'aider, dans la mesure de ses ressources et de ses moyens, tous les Français originaires des départements annexés, sans distinction d'opinion et de religion. Pour avoir droit à ses secours, il suffit d'avoir opté pour la France et d'être malheureux. »

**SAINTE-GEHMES-SUR-LOIRE.** — On a retrouvé vendredi le cadavre du troisième jeune homme noyé il y a huit jours.

Le quatrième n'a pu être découvert et tout fait supposer qu'il a été entraîné par le courant.

Un service religieux sera célébré cette semaine aux frais de la commune pour les victimes.

#### TOURS.

**Imprudence d'enfants.** — Vendredi, plusieurs enfants, qui se trouvaient dans la rue Deslandes, à Tours, voyant une voiture passer près d'eux, sautèrent sur l'arrière et se laissèrent traîner par le véhicule où ils restèrent suspendus.

Au moment de le quitter, l'un d'eux, qui ne s'était pas aperçu que sa blouse était accrochée, sauta à terre. Mais il fut retenu, pendu par la ceinture.

Le cheval marchait au trot et le conducteur n'entendait pas les cris du gamin qui était pris et traîné sous sa voiture. Sans l'intervention de plusieurs femmes qui se trouvaient sur le théâtre de l'accident, et qui ont fait arrêter la voiture, le petit imprudent pouvait être traîné encore loin, et courir un grand danger ; il en a été quitte pour quelques contusions aux bras et au visage.

(Avenir d'Indre-et-Loire.)

#### PROCÉDE POUR VIVRE 150 ANS !

A propos des jeûneurs, M. de Parville signale une curieuse recette pour supprimer la faim. Elle aurait été employée par le philosophe Epiménide qui, dit-on, vécut cinquante ans dans une caverne, sans que le vulgaire sût au juste ce qu'il pouvait bien manger.

On fait cuire de la scille ou de l'oignon, on hache très menu, on mélange avec un cinquième de sésame et environ un quinzième de pavot. On broie le tout ensemble en ajoutant un peu de miel et l'on en fait des boulettes de la grosseur d'une forte olive. En prenant une de ces boulettes vers huit heures et une autre vers quatre heures, on ne saurait souffrir de la faim.

Essayez, mes bons amis, essayez !

#### Publications de mariage.

Arsène-Antony Babio, serrurier, et Joséphine Niveau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le baron Charles-Louis Jaubert, sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> cuirassiers, détaché à l'École de cavalerie de Saumur, et Marie-Ernestine Benoist-d'Azy, de Saint-Benoit-d'Azy (Nièvre).

Théodore-Louis Fresneau, peintre, de Saumur, et Angéline-Marie-Mélanie Charron, lingère, de Nantes.

Georges Nicolet dit Félix, vannier, et Catherine-Eulalie Zopf, sans profession, tous deux de Saumur.

Antoine Maury, chaudronnier, et Marie-Louise Lelièvre, domestique, tous deux de Saumur.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 21 décembre,

Représentation au profit des Inondés du Midi, organisée par M. NEVEU.

Les Noces de Jeannette, opéra-comique.

Grand concert ainsi composé :

*Marche hongroise*, Schmit, et fantaisie sur le *Prophète*, Meyerbeer, exécutés par l'Harmonie angevine.

*La Française*, marche patriotique, Jolly et Marie, par la Sainte-Cécile.

*La Charité et les inondés du Midi*, poésie, X..., par M. Mallet.

Grand air de *Zaire*, Mercadente, par M. Norval. Duo de *Galathée*, V. Massé, par M<sup>lle</sup> Guilbert et M. Neveu.

*Le Bon Dieu*, réflexion, Grenet-Dancourt, par M. Vadius.

*Boléro de concert*, Laffage, exécuté sur le xylophone, par l'auteur.

Grand air de *l'Africaine*, Meyerbeer, par M. Bailly.

Duo de la *Flûte enchantée*, Mozart, par M<sup>me</sup> Lebec-Espigat et M. Neveu.

*Le Favori de la Favorite*, parodie, Deschamps, par M. Duchâteau.

Les *Braconniers*, chœur, Sourillas, par la société Sainte-Cécile.

Le spectacle se terminera par la *Dernière station*, comédie en 1 acte.

#### Reprise des travaux

Aureilhan (Hautes-Pyrénées). Depuis des années, je souffrais de douleurs d'entrailles, de balonnement du ventre avec constipation, maux d'estomac, mauvaises digestions et manque d'appétit. Après avoir pris trois à quatre boîtes de vos Pâtes Suisses à 1 fr. 50, j'ai été bien soulagé ; aujourd'hui je puis vaquer à mes travaux. J'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier les bons résultats que j'ai obtenus, afin que les malades puissent faire comme moi. Lacassagne. Légalisation de la signature par M. le maire.

#### Bibliographie.

LIBRAIRIE VICTOR PALMÉ, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS.

#### LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des Jeunes personnes

PRIX DE L'ABONNEMENT ..... 12 fr.

Nous la connaissons tous cette excellente et attrayante publication. Il n'est guère de foyer resté fidèle aux bonnes traditions qui ne lui fasse une place dans la lecture de la jeune fille. Causeries, chroniques, nouvelles, variétés, tout y est marqué au coin de la littérature de choix et de la plus irréprochable morale.

M<sup>lle</sup> J. Gouraud a tout spécialement contribué à son succès par son rare talent. Sa santé l'oblige malheureusement à laisser la direction qu'elle a si vaillamment exercée pendant de longues années.

Cette direction vient d'être confiée à M<sup>me</sup> Claire d'Alins qui n'en est pas moins digne par la distinction de son esprit que par son expérience, son activité et sa situation.

Grâce à son initiative, d'importantes et très heureuses modifications vont être introduites dans ce journal de famille. A dater du 1<sup>er</sup> janvier, le texte doit être accompagné d'illustrations. Les questions d'économie domestique, de science récréative, de beaux-arts, de mode, seront traitées régulièrement par des écrivains autorisés.

C'est pour le Journal de la famille le gage d'un renouveau de succès.

Il s'est fondé depuis nombre d'années bien des publications qui semblaient avoir un caractère analogue à celle dont nous parlons.

Mais, consacrées pour la plupart aux futilités de la mondanité, elles sont demeurées étrangères à cet esprit du foyer, qui anime essentiellement le Journal de la famille.

Si passé oblige, c'est incontestablement pour une publication de ce genre qui compte déjà plus d'un demi-siècle de brillante existence.

G. LEVASNIER,

Directeur de la *Corporation* (Journal de l'Œuvre des Cercles).

Le Journal se publie sous deux éditions :

1<sup>o</sup> Le texte seul, comprenant la partie littéraire et l'économie domestique.

2<sup>o</sup> Les annexes, s'occupant de la mode et des travaux d'aiguille.

ANNEXES. — Chaque numéro contient : 1. Une causerie sur la mode. — 2. Une revue des magasins. — 3. Une gravure de modes colorisée. — 4. Une planche de broderies et travaux à l'aiguille. — 5. Une planche de patrons. — 6. Une planche de travaux et confections. Plusieurs fois par an 4 patrons découpés. — 2 tapisseries colorisées. — 1 planche de chapeaux au printemps et 1 à l'automne. — Diverses gravures et chromolithographies.

PRIX DE L'ABONNEMENT. — Le texte seul, 6 fr. ; Avec annexes, 12 fr.

A l'époque du jour de l'an, il est fait, comme prime-étienne aux abonnés, une remise de 10 p. 0/0 sur tous les ouvrages de la maison Palmé.

#### ÉTRENNES 1887

La Librairie Abel Pilon (A. Le VASSEUR ET C<sup>ie</sup>), 33, rue de Fleurus, prévient ses clients qu'elle tient à leur disposition, avec ses facilités habituelles de paiement (5 francs par mois), les publications des principaux éditeurs de Paris : *Librairie, Gravures, Musique, Ouvrages illustrés* ; et les invite à lui adresser dès maintenant leurs demandes, afin d'éviter l'encombrement des derniers jours.

ENVOI FRANCO DES CATALOGUES

Un grand nombre de personnes nous ont demandé les articles rendant compte de l'Incendie des Magasins à fourrages de l'École de cavalerie.

Nous avons résolu de les réunir en un petit fascicule, au prix de 10 centimes.

On les trouve dès maintenant au bureau du journal, chez M. PAUL GODET, imprimeur-libraire, 4, place du Marché-Noir (au premier), chez MM. MILON, GIRARD, DÉZÉ, GUILLEMÉ, JAVAUD, libraires à Saumur, et au kiosque, place de la Bilange.

Depuis plusieurs jours, le *Chocolat Menier* est vendu, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 4 fr. 60 c. le 1/2 kil. et 4 fr. 40 c. le paquet de 4 kil. 500 ; — le *Chocolat de la C<sup>ie</sup> Coloniale*, 2 fr. 20 c. le 1/2 kil., la qualité de 2 fr. 50 c. ; — le *Sucre 1<sup>er</sup> choix*, 0 fr. 45 c. le 1/2 kil., etc. ; etc.

#### L'Épicerie Parisienne

### MAISON TARODE

Place de la Poste,

Vient de mettre en vente un grand choix d'articles pour Noël et Jour de l'An, tels que : *Crêches, Sabots Jésus, Arbres et diverses fantaisies en cartonnettes et porcelaines* ;

Articles nouveaux à des prix très-avantageux.

La Maison recommande également ses *Bonbons en chocolat extra-fins, Fondants unis et fourrés, Dragées, Pralines, Gâteaux Anglais et Français, Vins fins et Liqueurs*.

LE TOUT DE PREMIER CHOIX.

Nous rappelons à nos lecteurs le purgatif et le dépuratif si commode à prendre qui s'appelle Grains de Santé du Dr Franck (étiquette en 4 couleurs).

#### Éviter les contrefaçons

### CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

#### Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 20 décembre 1886,

### LA TRAVIATA

Opéra en 4 actes, paroles de Duprez, musique de VERDI.

Distribution :

Rodolphe.....	MM. Bailly.
Georges d'Orbel.....	Nury.
Le docteur Germon.....	Henrion.
Le vicomte de Letorière.....	Victor.
Le baron.....	Piquet.
Le marquis.....	Cherrier.
Le domestique.....	Tabraise.
Violetta.....	M <sup>mes</sup> Lebec-Espigat.
Clara.....	Marsaleix.
Annette.....	Sergone.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 19 décembre 1886.

Versements de 84 déposants (15 nouveaux), 24,215 fr. 84.

Remboursements, 33,606 fr. 20.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE RATIER, EMILE.

Par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du 13 décembre 1886, M. Louis Bonneau, ancien greffier à Saumur, sur l'avis conforme des créanciers, a été maintenu dans ses fonctions de syndic à l'union des créanciers de la faillite du sieur Ratier, Emile, ancien marchand de grains à Saumur.

Pour extrait : (838) Le Greffier, GAUTIER.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE Aux enchères publiques, DU MATÉRIEL

Dépendant de la Brasserie de Saint-Florent, près Saumur.

Le DIMANCHE 26 DÉCEMBRE 1886, à une heure du soir, à la Brasserie de Saint-Florent,

Il sera vendu :

Quatre cuves cerclées en fer, de 20 hectolitres, et leurs serpents, servant à la fermentation, un grand réfrigérant, système Lavraus, machine à fabriquer l'eau de seltz et la limonade, machines à tirer, à boucher et à agrafes, un alambic en cuivre et ses accessoires, une pompe à soulever avec ses tuyaux, deux foudres de six hectolitres, cent boîtes à porter la bière, un cheval âgé de cinq ans, trois harnais presque neufs, un camion, un break et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE Aux enchères publiques, DE Meubles et Marchandises

Par suite de saisie-exécution.

Le MERCREDI 22 DÉCEMBRE 1886, à 1 heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, dans une maison à Saumur, place de la Bilange, occupée par M. DUGAÏP, marchand tailleur.

Il sera vendu :

Armoire, commode, buffet, tables, chaises, comptoir, glaces, pendule, machines à coudre, tableaux, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, couvertures, rideaux, batterie de cuisine, vaisselle ; Diverses marchandises, comprenant : vêtements confectionnés, étoffes à gilets, un grand nombre de coupes de drap uni et fantaisie de un à quatre mètres, mercerie et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

SAUMUR, 46, RUE D'ORLÉANS

LIBRAIRIE S. MILON FILS

Etrennes de 1887

MAGNIFIQUE ASSORTIMENT

Des Livres Illustrés des Principaux Éditeurs

DANS TOUTES LES RELIURES ET A TOUS LES PRIX

Très grand Choix d'Articles Nouveaux et Utiles :

Fournitures de bureau et Papeterie — Maroquinerie, Ébénisterie et Tabletterie — Buvards, Gibecières, Nécessaires, Trousses — Boîtes à gants, à mouchoirs et à bijoux — Albums pour photographies, Stéréoscopes, Monocles et Pantoscopes — Albums et boîtes de Dessin — Gravures, Cadres et Imagerie, Cartonnages, Patiences et Jeux instructifs.

Étude de M. LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

A VENDRE à l'amiable,

1<sup>er</sup>. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé ;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'environ un hectare ;

2<sup>es</sup>. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié : 450 fr.

S'adresser à M. LECOMPTÉ, notaire à Brézé. (841)

Étude de M. BOURDAIS, notaire à Geennes.

VENTE DE VINS

PAR ADJUDICATION,

Le 22 décembre 1886, à deux heures,

Au bourg de Grézillé,

A la requête de M. François, sequestre judiciaire des biens de M. Prou-CAILLEAU.

On vendra :

Environ 88 hectolitres de vin rouge non cuvé ;

Environ 5 hectolitres 50 litres de vin rouge cuvé ;

Environ 5 hectolitres 50 litres de vin blanc ;

Et environ 108 litres d'eau-de-vie de marc.

On paiera comptant. (834)

CHANTIER DE CHARPENTE

A CÉDER

S'adresser au bureau du journal.

Études de M. E. SOLOMAN, docteur en droit, avoué à Tours ; M. CHAUVIN, notaire à Tours, M. BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, commis pour la vente.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

En 48 lots,

BÂTIMENTS

TERRES, PRÉS, VIGNES et JARDINS

Sis communes de Varennes-sous-Montsoreau, de la Breille et Chouzé-sur-Loire,

Dépendant de la succession de M. ALBERT ROUSSE et appartenant à sa fille mineure.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M. BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, près Saumur, le dimanche 2 janvier 1887, à midi, pour être continué, s'il y a lieu, le DIMANCHE 9 JANVIER, même heure.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS Léon A. Fresco Chirurgien-Dentiste 68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR Extraction, Aurification - Prix modéré.

En cours de publication dans LE JOURNAL DU DIMANCHE Recueil littéraire illustré qui paraît tous les Dimanches LE PÉCHÉ DE LA GÉNÉRALE Par CHARLES MÉROUVEL

La BOURSE ou la VIE Par CAMILLE BIAS.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ; 6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuellement de 55 Volumes et renferme les Ouvrages des meilleurs Écrivains contemporains.

Envoi franco sur demande affranchie d'un numéro spécimen et du catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de BRÉHAT, etc.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

ENGELURES

Guérison en DEUX JOURS par le Baume Français Blot

PRIX : 1 FR. 25

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un voyageur connaissant les métaux et la quincaillerie. Ecrire avec références aux initiales F. D., poste restante, Nantes (Loire-Inférieure).

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieu, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

Saumur, Imp. P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for Ligne de l'Etat, including stations like Saumur, Montreuil, Doué, Bourgueil, and Port-Boulet.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for Ligne d'Orléans, including stations like Saumur, Angers, Tours, and Chinon.

COFFRE-FORT DE LA MAISON HAFNER AÎNÉ Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire, PAUL GODET IMPRIMEUR, SAUMUR.